

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 5

Artikel: Restauration de la cathédrale : suite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le *skie* ou patin des Norvégiens ou des Lapons se compose d'une légère planche qui atteint quelquefois plus de deux mètres de long, mais dont la largeur ne dépasse pas celle du pied ; elle est relevée à ses extrémités qui se terminent en pointe.

Le Lapon emploie le *skie* pour la chasse. Dès qu'il a placé ses pieds sous la courroie des longues planchettes effilées qui le soutiennent sur la neige, il court plus vite que les rennes à travers monts et vallées.

Partout où les froids sont rigoureux, on retrouve, sans qu'on puisse en fixer l'origine, l'habitude du patin. Les canaux glacés sont les chemins de fer des pays froids, le patin en est la locomotive. Les paysans du Nord vaquent toute la semaine à leurs affaires en patin. Les jours de fête il sert à leurs divertissements, et c'est dans ces jours-là qu'on doit les étudier et les juger comme patineurs.

La saison des fêtes populaires, si souvent décrites, si vivement représentées par les écrivains et les peintres est, en Hollande comme dans tout le Nord, l'hiver. Sur chaque canal, sur chaque fleuve, sur chaque étang, sur les bassins dans les villes, et tout le long des champs se croisent des cohortes de patineurs et de patineuses.

Le dimanche, la rage du patin chasse hors des maisons tous les habitants des villes et des villages.

Sur chaque rive s'étale la foule des spectateurs, femmes, enfants, vieillards. Sur la glace on trouve des orchestres, des jeux, des chaufferettes pour les dames. Çà et là sont dressées des tentes somptueuses offrant des rafraîchissements ou plutôt des réchauffements.

De l'échoppe où l'on se restaure au champ de glace, ce sont de continuelles allées et venues, et toujours en patinant. Les paysans surtout excellent à former de longues chaînes liées main à main et composées parfois de trente à quarante personnes. Ces chaînes ondulent avec une rapidité vertigineuse. De ce train-là on dépasse le meilleur cheval au galop.

Les prétendants au grand art vont de Rotterdam à Goudor, ville célèbre par ses longues pipes de terre, et reviennent tenant à la bouche une de ces pipes fragiles. C'est une preuve qu'ils n'ont pas une fois trébuché dans ce trajet de cinq lieues que l'on enlève, quand la glace est bonne, en une après-midi, aller et retour.

Restauration de la Cathédrale.

V.

On a souvent accusé l'autorité cantonale de ne point s'émouvoir des dangers qui menacent notre Cathédrale et de négliger même l'étude des moyens propres à les prévenir. En consultant les archives du département des travaux publics ou le compte-rendu de l'administration, on ne tarde pas à se convaincre du contraire. Si des travaux d'ensemble n'ont point encore été entrepris, c'est qu'on a toujours reculé devant le chiffre énorme d'une telle dépense, que, jusqu'ici, le budget de l'Etat, toujours très chargé, n'a pu supporter.

L'état de l'édifice a été constaté par cinq expertises consécutives, de 1860 à 1866, auxquelles ont concouru des architectes vaudois et des architectes étrangers.

En juillet 1860, MM. Maget et Braillard, chargés par la commission des travaux publics de faire une inspection sérieuse de la Cathédrale, lui adressèrent, vers la fin de l'année, un rapport attestant un examen détaillé de l'ensemble du monument, et signalant toutes les détériorations, tant extérieures qu'intérieures, tout en recommandant la réparation.

Ensuite de ce rapport, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil un projet de décret pour la restauration de la Cathédrale, en proposant de commencer par les travaux les plus urgents.

Ce projet pris en considération, il fut décidé de porter chaque année au budget une somme de 10,000 francs, affectée à cet objet.

En 1866, MM. Stadler, Blavignac, Maget, Braillard et Chessex, chargés d'une inspection nouvelle, confirmèrent le premier rapport, en constatant, entre autres, « des mouvements dans les voûtes supérieures du transept, un affaissement très sensible des galeries, correspondant aux lézardes dans les grands arcs. »

Cette commission mettait en première ligne, comme urgente, la réparation de la flèche centrale.

En 1865, le Conseil d'Etat nomma une commission composée de MM. Delaharpe, Boisot, Bridel ingénieur, Maget, Braillard et Joël, dans le but de faire examiner la flèche, ainsi que les murs et voûtes qui la portent.

Il fut remis à cette commission un rapport fort remarquable de M. l'ingénieur Chessex, accompagné des plans de cette portion de l'édifice.

Un fait signalé par M. Chessex attira particulièrement l'attention de la commission, qui voulut le vérifier. — Il s'agissait de savoir si la flèche s'était inclinée depuis sa construction. — On procéda au nivellement de la terrasse qui sert de base à la flèche, et cette opération permit en effet de constater une inclinaison assez sensible. La commission estima qu'il y avait lieu d'étudier sans trop de délai la restauration de cette partie de l'édifice et de s'occuper immédiatement du mode de consolidation, pour n'être point surpris par quelque accident.

Elle proposa, en outre, de suivre attentivement le travail des lézardes par l'application de cachets de cire. — Le rapport de cette commission date du 30 janvier 1866.

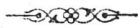
Le 25 août de la même année, M. Chessex fit un nouveau rapport au département des travaux publics dans lequel il disait que son opinion sur la solidité de la flèche s'était peu modifiée. Il avait pu s'assurer par le son aigu des tirants en fer du dôme, lorsqu'on les frappe, que la charge qui les tend est réellement considérable. Ils avaient été placés par M. l'architecte Perregaux après la construction de la flèche, dont le poids occasionna les mouvements qui se manifestèrent dans la voûte.

M. Chessex resta convaincu que la solidité de la flèche ne dépend que de ces tirants, et que si l'état

des lieux ne se modifie pas, on peut sans témérité retarder de quelques années la reconstruction du dôme. « Mais, disait-il, ces tirants étant indispensables, il y a quelque chose d'effrayant de penser que la solidité d'un monument de cette importance dépend de la force d'un pouce carré de section de fer. »

Outre ces détails spéciaux, le rapport de M. Chessex renferme un exposé architectonique si intéressant sur la Cathédrale et le style gothique en général, que, pour terminer, nous le publierons dans un prochain numéro, persuadé qu'il sera lu avec un grand intérêt.

L. M.



L'homme de bois.

L'homme de bois est indispensable dans une démocratie. Comment les autorités supérieures représenteraient-elles fidèlement un parti, si, à côté des capacités reconnues, on n'y faisait pas entrer quelques hommes de bois ! Quelle honte d'aller chercher un collègue parmi ses adversaires !

L'homme de bois pare à toutes ces difficultés ; on le choisit en général d'un bois tendre, suffisamment spongieux, sans résistance aucune. Plus la matière première est flexible et malléable, mieux elle remplit le but. Une fois trouvée et éprouvée, on la couvre d'un frac noir, et comme un génie muet ne se distingue pas aisément d'un sot qui se tait, on l'acclame sur le champ, car personne n'a contre elle ni grief, ni jalousie. Elle s'assied sur les fauteuils curules, et juge le peuple.

L'homme de bois prend au sérieux ; il pose comme ne pose pas un grand magistrat ; il marche gravement, et nul ne saurait le méconnaître. Il ne lui arrive pas d'être pris pour un domestique, ainsi qu'on le raconte de Philopémen. Tout dans son allure, dans ses vêtements trahit le conducteur de la nation, l'homme qui a charge d'âmes, l'arbitre d'une foule de destinées.

Il est convaincu que c'est lui qui guide le char de l'Etat ; il a le fouet en main, mais un autre le manie. L'homme de bois ne s'en aperçoit pas, et souvent il se demande avec inquiétude : si je venais à manquer, que feraient ces pauvres gens ?

Quand il daigne parler, jeter quelques lueurs diffuses sur les délibérations secrètes, à l'entendre vous croiriez que c'est lui qui a tout décidé. Il n'a pas conscience d'être mené par un plus habile que lui.

Quelquefois il vous dira : Nous avons longuement discuté, et mon opinion a prévalu. N'ayez pas l'air d'en douter, vous vous feriez un mauvais parti. — L'homme de bois est très susceptible.

Et quand vient la chute, l'homme de bois est bien malheureux. Il n'a jamais compris pourquoi il est arrivé, il comprend encore moins pourquoi il s'en va : O injustice des citoyens ! ingratitude proverbiale des républiques ! s'écrie-t-il, qu'ai-je donc fait pour mériter un semblable traitement ? En vain cherche-t-il dans sa conduite quelque tache inaperçue, il n'y en a pas. Celui qui n'a jamais rien fait n'a jamais pé-

ché. Il se paie de ce sophisme et ne se dit pas qu'on le chasse, justement parce qu'il n'a rien fait.

Et nul ne songe à le consoler ; car on ne croit pas qu'il ait besoin de consolations. On se figure qu'ayant fait très peu d'usage du pouvoir, il ne tient pas au pouvoir. — Erreur. — Le fauteuil vert a des attraits irrésistibles, une influence presque magique, on ne le quitte qu'en soupirant.

L'homme de bois, une fois tombé, pourrit dans un coin ; chacun le délaisse ; il expie des fautes auxquelles il est resté étranger. Victime passive, bouc Hazazel, il est exposé à mille affronts. Si le lion mourant doit supporter les coups de pied de l'âne, quel est donc le sort de l'âne mourant ? — Je n'ose y penser.

(Charivari suisse.)



A propos du « cheval » de Victor Hugo.

(Chansons des bois et des rues.)

Hugo monte un cheval ailé,
Fier descendant du grand Pégase :
Jusqu'au ciel il s'est envolé
Dans une éblouissante extase.

Il voit le monde et ses travers
Du sommet de l'immense espace,
Et va nous dire, dans ses vers,
Que « l'ombre » de Dieu sur lui passe.

Hugo ne voit qu' « ombre, » ici-bas :
Il a raison, ce petit monde,
Même pour les heureux, n'a pas
De vrai bonheur une seconde.

Le poète sur ce cheval
Est emporté loin des misères :
Sur sa selle il n'est pas trop mal
Pour dévoiler mille mystères.

Son génie est si merveilleux
Que l'inconnu même il dévoile :
Il connaît les secrets des dieux
Encor bien mieux ceux d'une étoile.

Il s'élançait, vole et bondit...
Debout, un pied sur la Grande Ourse,
Le grand poète, alors, nous dit :
« J'ai fini ma sublime course ! »

Génie incomplet mais profond,
Dans cette course universelle,
S'il s'enfonçait dans maint bas fond
Il tient encor *bon* sur sa selle !

Mon Pégase, un jour, n'était pas
Fils d'un coursier de la Savane :
Son frère d'Ouchy vient là-bas,
Chargé de sable pour Lausanne !

Ma pauvre bête au bord du Flon
L'été dernier souvent me porte :
Il y revient chargé de son
Et le maître est mis à la porte !